

DEPARTEMENT

AIN

EXTRAIT DU REGITRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE CHANAY

Conseillers

En exercice : 13

Ayant pris part à la

Délibération : 13

Séance du 10 juin 2025

Convocation : 02/06/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix juin, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Elisabeth, JEAMBENOIT, Maire.

Présents : Bornard J. - Chapuis R. - Chivot D. - Jeambenoit E. - Le Carff C. - Noel F. - Pin E. - Rigutto E. - Roux C.

Absents représentés : Jouhaud L. représentée par Jeambenoit E.
Picot S. représenté par Chapuis R.
Rebucini C. représenté par Noel F.
Tournillac C. représentée par Roux C.

Secrétaire de Séance : Roux Claude

Délibération : 2025-024

Objet : Aménagement d'un parking rue Alphonse Bornard – Plan de financement et demande de subventions auprès des différentes entités.

Madame le Maire rappelle les différentes délibérations prises en d'autres séances de conseil dans le cadre d'acquisition foncière pour l'aménagement d'un parking dans la rue Alphonse Bornard au lieu-dit Derrière Les Cocus.

Elle précise que cette rue, particulièrement étroite, ne recense que très peu de places de stationnement et que la configuration de la voirie et de certaines maisons d'habitation ne permet pas à certains riverains de pouvoir stationner sur leur propriété. Ces différentes constatations ont permis aux commissions travaux et urbanisme de travailler sur ce projet afin de pouvoir libérer au mieux cette rue et de permettre une plus grande visibilité des usagers.

Il est donc fait état d'un réel problème de sécurité routière et piétonnière.

D'autre part, il est indiqué que le plan de division établi dans le cadre des acquisitions foncières marque des projets de voie de desserte et d'aire de retournement, conformément à la réglementation des véhicules de secours, pour les riverains de l'Impasse des Alpes ; propriétaires tous deux en accord avec ce projet.

Elle ajoute qu'au vu de l'estimation de l'aménagement envisagé, il y a lieu de déposer des demandes de subventions auprès de différentes entités dont une demande auprès du Conseil Départemental avant le 30 juin 2025.

Après différentes études, le coût de cet aménagement avoisinerait les 100 000,00€ H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu,

- **APPROUVE** le projet d'aménagement du parking, d'accès et d'aire de retournement au lieu-dit Derrière Les Cocus,
- **PRECISE** que des devis devront être demandés afin de pouvoir bénéficier d'un prix définitif,
- **ETABLIT** le plan de financement provisoire comme suit dans l'attente de la réception de devis et sous réserve de l'obtention des subventions souhaitées :
 - **Coût total de l'opération** **100 000,00 € HT**
 - **Subvention – Dotation territoriale (30%)** **30 000,00 € HT**
 - **Subvention – DSIL (50%)** **50 000,00 € HT**
 - **Autofinancement** **20 000,00 € HT**

- **AUTORISE** le Maire à solliciter des aides financières auprès des différentes entités (Conseil Départemental, Préfecture, Agence de l'Eau, ...),
- **SOUHAITE** l'inscription des crédits nécessaires à cette opération d'investissement au budget 2026,
- **AUTORISE** Madame le Maire à déposer le dossier d'urbanisme requis,
- **CHARGE** le Maire de lancer un marché à procédure adaptée si cela s'avérait nécessaire,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à cette subvention.

ADOPTÉ :
à l'unanimité des membres
présents et représentés

Ainsi fait et délibéré
Les jours mois et ans que dessus,

Le Maire,
Elisabeth JEAMBENOIT

Le secrétaire de séance,
Claude ROUX

